



Listen to this article

« Ce n'est pas par des choses périssables, par de l'argent ou de l'or que vous avez été rachetés.., mais par le précieux sang de Christ” —

1 .Pier 1:18, 19; 1 Cor.6 : 20.

Notre Seigneur sacrifia sa vie, c'est ce qui constitue le prix de la rédemption; mais le paiement de la rançon et la manière de l'appliquer sont deux choses différentes. Il employa ou rendit efficace ce prix de la rançon pour les croyants. « *Christ est entré..., dans le ciel même, afin de paraître maintenant [pendant l'âge de l'Évangile] pour nous [l'église consacrée, la famille de la foi] devant la face de Dieu* ». (Hébr. 9 : 24). Les Écritures, loué soit Dieu, nous montrent qu'il en fera bénéficier plus tard toute l'humanité —que Jésus a donné sa vie pour tous, mais sans en avoir fait part à tous jusqu'ici.

Aussi les Écritures déclarent que « *le monde gît [toujours] dans le méchant*»; que les hommes en général sont toujours « fils de la colère ». (Eph. 2 : 3). Nous-mêmes « nous étions par nature des enfants de colère comme les autres [le sont toujours]., mais nous avons échappé à la condamnation qui repose toujours sur le monde, parce que les mérites du sacrifice de Christ ont leur efficacité en nous qui croyons; nous en goûtons les bienfaits depuis que nous croyons en Dieu, depuis que nous nous sommes détournés du péché, que nous avons accepté par la foi le salut en Christ et que nous nous sommes consacrés. C'est alors que nous fûmes engendrés de l'Esprit saint de l'Éternel.

On pourrait demander: Puisqu'il en est ainsi, quand le dernier membre du corps de Christ s'est offert en sacrifice et par suite fut spirituellement engendré, tous les droits à la vie imputés de cette manière ne seront-ils pas périmés, anéantis pour les autres? Si c'est le cas, est-il bien nécessaire que toute la « grande foule, qui traversera la tribulation doive

ressusciter avant que le sang ou les mérites de Christ aient leur application pour donner vie à la nouvelle alliance? Puis, la nouvelle alliance ne pourrait-elle être scellée ou inaugurée et sur ce les anciens dignitaires ne pourraient-ils ressusciter avant la résurrection de cette classe de la tribulation?

Jésus a donné sa vie, sa personne dans la mort pour faire face aux exigences de la justice de Dieu, cela suffisait; le Père a accepté ce sacrifice et aussi loin que cela nous concerne la chose pourrait être considérée comme terminée au moment où le dernier membre consacré du corps de Christ aura affermi sa vocation et son élection. Mais pas en ce qui concerne la grande foule. — qui parviendra aussi à l'état spirituel, devant le trône, quoiqu'à un degré moindre que le petit troupeau, sur le trône. Chaque membre de la grande foule a aussi fait alliance avec Dieu, non pas en se croyant fort d'accomplir quelque chose par lui-même mais en suite de l'arrangement divin que le Rédempteur couvrirait tous leurs péchés passés et toutes les imperfections et faiblesses qu'ils avaient au moment de leur consécration que Paul appelle: « péchés antérieurs dont Dieu dans son indulgence n'a pas tenu compte.. » — Rom. 3 : 25.

Le Seigneur Jésus, comme à nous, s'offrit d'être leur Avocat auprès du Père et d'être avec eux, présent dans toutes leurs détresses. Il promet d'être leur Avocat concernant toutes leurs épreuves et difficultés de la vie, dans leurs luttes contre la chair, où quelquefois ils sont surpris et tombent par inadvertance, contrairement à leurs désirs comme «nouvelles créatures». En cette qualité d'Avocat, sa bienveillance envers ces membres qui sortent de la grande tribulation continuera encore après que le dernier membre du petit troupeau aura passé de l'autre côté du voile. Et comme sa défense repose sur les mérites de son propre sacrifice, ces mérites doivent rester dans les mains du Père pour que le Fils puisse continuer sa mission d'intercesseur; et jusqu'à la mort du dernier membre de la grande foule, ils ne peuvent avoir leur application pour sceller la nouvelle alliance pour Israël et par Israël pour tout le monde.

Dans le type l'envoi au désert du bouc émissaire vers la fin du jour de propitiation et le fait qu'il n'est pas parlé de sa destruction semblent indiquer que la «grande foule» et ses amères expériences ne sont pas autrement prises en considération après la fugue du bouc dans le désert. Cependant, ce que nous venons de dire au sujet des fonctions de Jésus l'Avocat de tous les vrais croyants, est une preuve concluante que les mérites de Christ doivent avoir leur efficacité seule pour les appelés de l'âge de l'Évangile jusqu'à ce qu'aussi

le dernier membre de «la grande foule” ait souffert a destruction complète de la chair qu’il avait négligé d’offrir volontairement.